

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du
Bureau :

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-cinq mars,
A neuf heures trente,

En exercice : 34
Présents : 15
Pouvoirs : 12
Votants : 27

se sont réunis à St Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

OBJET

**Délibération
2024_03_25_11B Co-
maîtrise d'ouvrage
Pralong/SIEL-TE :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Pouvoirs déposés :

Vote Contre : 0

Mandant : Gérard BAROU Mandataire : M. Thierry GOUBY

Abstention : 0

Mandant : Vincent BONNICI Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Jean-Louis CHOUVELLON Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Mandant : Sébastien DESHAYES Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Béatrice FOURNEL Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Stéphane HEYRAUD Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marc LAPALLUS Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Gilles PERRONNET Mandataire : M. Thierry GOUBY

Mandant : M. Didier PICARD Mandataire : Henri BONADA

Mandant : M. Didier PONCET Mandataire : M. Pascal PONCET

Mandant : Pierre SIMONE Mandataire : Michel GANDILHON

Mandant : Xavier VILLARD Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAROU, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Béatrice FOURNEL, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Gilles PERRONNET, Didier PICARD, Didier PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Michel GANDILHON

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que la commune de Pralong a délibéré le 11 janvier 2024 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école. Les travaux vont se réaliser prochainement.

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention de co-maitrise d'ouvrage (ci-jointe) avec la commune afin de distinguer les travaux de rénovation de la toiture à la charge de la commune, et les autres travaux inhérents à la réalisation de l'installation photovoltaïque à la charge du SIEL-TE Loire.

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver la convention de co maitrise d'ouvrage, qui organise le transfert de compétences et modalités de gestion.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

APPROUVE la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le SIEL-TE Loire,

AUTORISE Madame la Présidente à la signer ainsi que toutes pièces à intervenir.

DESIGNE Monsieur Michel GANDILHON, membre de la commission d'appel d'offres pour représenter le SIEL TE Loire si cela s'avère nécessaire.

Fait et délibéré en séance

Le 25 mars 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.